



**Le C T F VOUS INVITE A
SON CONCOURS " FUN " ARMES DE POING
LES 8, 9 ET 10 JUIN 2019 SUR LE STAND A3.**

Concours pour le plaisir . . . donc sans classement ,

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2019 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours
AINSI QUE LES AUTORISATIONS ORIGINALES POUR LES ARMES UTILISEES.

Le concours se déroule après un briefing !

Match : 3 Postes de Tir de minimum 20 cibles diverses.

Temps : 3 minutes par poste !!!

Catégories : PISTOLET Cal. : 22 > 45 ACP
REVOLVER Cal. : 22 > 45 Colt

Visée: ouverte..et/ou électronique

Equipement obligatoire :

Lunettes de protection et
protection auditive obligatoire.

Equipement recommandé :

Pistolet : chargeurs supplémentaires,...
Révolver : speedloader, clip,...

***Pour la sécurité de tous !
Les décisions des commissaires
et arbitres seront sans appel !***

Inscription concours :

**20 Euros comprenant 1 boisson « soft »
et 10 euros pour les rachats si places disponibles
Les décisions des commissaires de service et responsables seront
SANS APPEL.**

Réservation : concours.ctfamenne@gmail.com

***Un lot par tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présent en
fin de journée !***

Possibilité de petite restauration :

Pizzas, lasagne,...

Sur réservation le dimanche et/ou le lundi, assiette ardennaise à 12,00€.

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le strict respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Responsables concours

Pour le CTF :

**Jean-Marc Fortemaison
Michel Planchon**

